POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

RAPPORT ANNUEL

2018

RÉGIME DE RETRAITE

DE LA CORPORATION

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

10 JUIN 2019

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président du Comité de retraite **1**
Rapport du Comité de retraite **2**
Les membres des comités **5**
Comité de retraite **5**
Comité de placement 6
Comité de vérification 7
Comité de gestion 7
Administration du Régime et ressources externes **8**
Placement **9**
Énoncé de politique de placement 9
Composition et rendement du portefeuille 10
Historique des rendements 11
Autres informations **12**
Participants au Régime en 2018 12
Ententes de transfert réciproque 13
Annexe – États financiers audités au 31 décembre 2018 14

Mot du président du Comité de retraite

Lors de son assemblée du 11 juin 2018, le Comité de retraite a renouvelé mon mandat à la présidence du comité pour un autre terme d'un an. C'est donc avec plaisir que je vous présente ci-dessous les faits saillants qui ont ponctué la dernière année.

i) Évaluation actuarielle au 31 décembre 2017

Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a été préparée par l'actuaire du Régime et enregistrée auprès des autorités gouvernementales. Un déficit actuariel subsiste encore dans notre Régime, comme en fait foi les résultats de l'évaluation actuarielle. Toutefois, l'effort de restructuration et les cotisations versées au Régime de la part des participants et de la Corporation ont contribué à améliorer la situation financière du Régime.

ii) Rendements de la Caisse

Selon les états financiers, qui tiennent compte des flux de trésorerie, le rendement brut de la caisse de retraite a été de -3,23 % pour l'année 2018, soit un rendement de troisième quartile, alors que la performance de la Caisse s'est classée au premier quartile sur les périodes de deux, trois et quatre ans se terminant le 31 décembre 2018. Le Comité de retraite vise à optimiser le rendement de la caisse de retraite tout en maintenant un niveau de risque approprié ; il suit donc attentivement le rapport rendement/risque et son impact sur la situation financière du Régime.

iii) Création d'un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR)

À la suite de l'état des lieux de la caisse de retraite à l'égard de l'investissement responsable, lequel a été présenté à l'assemblée annuelle de juin 2018, le Comité de retraite a pris la décision, en janvier dernier, de procéder à la création d'un CTIR afin que ce dernier explore la possibilité et la pertinence d'intégrer davantage l'investissement responsable au sein de la Caisse et alimente la réflexion du Comité de retraite à cet égard.

iv) Énoncé de politique de placement

Afin d'améliorer la diversification et le rendement espéré de la Caisse, le Comité de retraite a révisé l'Énoncé de politique de placement afin d'y ajouter la classe d'actif « Placement privés en technologies », permettant ainsi l'embauche d'un nouveau gestionnaire, Teralys Capital.

Vous trouverez de plus amples détails au sujet de l'administration de votre Régime de retraite dans le présent rapport.

Au nom de tous, je remercie les membres du Comité de retraite et du Bureau de la retraite pour leur soutien.

Dominic Cappe - Président du Comité de retraite

Rapport du Comité de retraite

Au nom des membres du Comité de retraite, voici le rapport annuel du *Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique* pour l'année 2018. Ce rapport vise à présenter aux participants les résultats financiers du Régime de retraite ainsi que des éléments d'information quant aux activités du Comité de retraite et de ses sous-comités de placement, de vérification et de gestion pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

Assemblées du comité et des sous-comités : Durant le dernier exercice financier, le Comité de retraite a tenu sept assemblées régulières, trois assemblées spéciales et une assemblée annuelle. Pour fins de bonne gouvernance, tous les sous-comités ont présenté leur rapport de reddition de comptes. Au cours de l'année 2018, Monsieur Dominic Cappe a continué d'assurer la présidence du Comité de retraite. Lors de l'assemblée annuelle de 2018, Madame Renée Michaud a été désignée comme membre du Comité de retraite pour un premier mandat de trois ans, tandis que Monsieur Dominic Cappe a été nommé pour un cinquième mandat. Durant l'année, le mandat de Monsieur Gilles P. Grenier a été renouvelé pour une période d'un an et MM. Steven Chamberland et François Filiatrault ont été nommés par la Corporation pour une période de trois ans.

Quant au **Comité de placement**, il s'est réuni à huit reprises. En plus d'analyser la performance trimestrielle du rendement de l'ensemble du portefeuille de placement et de chacun des gestionnaires individuellement, le comité a rencontré huit des neuf gestionnaires de la Caisse ainsi qu'un gestionnaire extérieur à la Caisse dont le style de gestion est différent, et ce, pour des fins de formation. De plus, le comité a recommandé une version révisée de l'Énoncé de politique de placement et l'embauche d'un nouveau gestionnaire en placements privés en technologies, soit Teralys Capital. Lorsque les flux de trésorerie ne sont pas tenus en compte (pour mesurer la valeur ajoutée des gestionnaires), le rendement brut réalisé par la Caisse en 2018 s'élève à -2,9 %, soit un rendement inférieur à son indice de référence (-1,8 %), ce qui résulte en une valeur retranchée des gestionnaires de -1,1 %. Ce rendement est également inférieur à celui de la médiane des caisses de retraite, lequel s'est chiffré à -2,7 % pour l'année 2018.

Le **Comité de vérification** a tenu trois assemblées. Il a traité principalement des états financiers audités du Régime avec l'auditeur indépendant (Deloitte), de l'analyse des certificats de conformité complétés par un des gestionnaires de placement (Burgundy) ainsi que des frais de gestion de la Caisse. Les états financiers ont été complétés conformément

aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Comme il est indiqué aux états financiers audités annexés au présent rapport, l'actif net disponible s'élevait à 500 773 932 $ au 31 décembre 2018, dont 87 767 512 $ pour le nouveau volet. Les obligations au titre des prestations de retraite (c'est-à-dire le passif) sont évaluées à 565 082 900 $ au 31 décembre 2018, réparties comme suit : 486 625 700 $ pour l'ancien volet et 78 457 200 $ pour le nouveau volet. La situation financière du Régime est passée d'un surplus de 1 552 865 $ au 31 décembre 2017 à un déficit estimé à 64 308 968 $ au 31 décembre 2018, ce qui est majoritairement attribuable au rendement de la caisse en 2018 et aux changements d'hypothèses suite à la nouvelle évaluation actuarielle.

Le **Comité de gestion** s'est réuni régulièrement et a assuré le soutien aux autres comités. Le Comité stratégique s'est réuni une fois en 2018 afin de déterminer les dossiers prioritaires pour l'année suivante.

Structure du Régime : Il s'agit d'un régime à prestations déterminées, c'est-à-dire que la rente est établie selon une formule de calcul prévue au Régime. Celui-ci est divisé en deux volets, l'ancien et le nouveau volet. L'ancien volet représente les prestations accumulées pour le service avant le 1er janvier 2014 et le nouveau volet couvre les prestations pour le service depuis le 1er janvier 2014.

La situation financière est évaluée séparément pour chacun des deux volets. Le déficit de l'ancien volet est assumé par le promoteur du Régime. Cela signifie que, pour protéger les rentes des participants acquises avant le 1er janvier 2014, Polytechnique a la responsabilité de combler le déficit sur base de continuité révélé par l'évaluation actuarielle du Régime via le versement de cotisations d'équilibre. Advenant l'avènement d'un surplus dans l'ancien volet du Régime révélé lors d'une évaluation actuarielle future, il sera utilisé en priorité pour rétablir (partiellement ou entièrement) la formule d'indexation qui existait avant la restructuration, selon les modalités du Régime (article 6.6) et sujet à la loi.

En ce qui a trait au nouveau volet, les risques liés aux fluctuations entre la valeur marchande des actifs et le passif actuariel sont assumés, à parts égales, par la Corporation et par les participants. Depuis le 1er janvier 2014, des cotisations sont versées au fonds de stabilisation, lequel peut servir à financer les cotisations d'équilibre requises pour combler tout déficit futur ainsi qu'au paiement, le cas échéant, des augmentations des rentes, selon les modalités du Régime et sujet à la loi.

Modifications au Régime : Un avis a été transmis aux participants le 4 juin 2018 à l'égard des modifications au Régime qui ont fait suite à l'entente remplacée le 28 février 2018 sur la restructuration du Régime conclue entre la Corporation et les syndicats et associations. Ces modifications touchaient notamment la formule d'indexation des rentes de l'ancien volet, le rétablissement de l'indexation des rentes et l'utilisation du surplus de l'ancien volet, le financement du Régime par Polytechnique, le partage du financement du nouveau volet, les droits résiduels, les ententes de transfert entre organismes ainsi que d'autres modifications de nature administrative prévues par la loi.

Un second avis a été transmis le 26 octobre 2018 concernant la modification apportée au nouveau volet du Régime en date du 1er janvier 2018, laquelle prévoit une indexation ponctuelle des rentes du nouveau volet les 1er janvier 2019, 2020 et 2021.

Évaluation actuarielle : La dernière évaluation actuarielle complète a été préparée en date du 31 décembre 2017 et a été déposée par le Comité de retraite auprès des autorités gouvernementales compétentes. Le comité suit semestriellement l'évolution de la situation financière du Régime. Les cotisations d'équilibre requises pour combler le déficit de capitalisation de la portion acquise avant le 1er janvier 2014 se sont élevées à 3 339 540 $ pour l'année 2018.

Concernant l'évolution démographique, le nombre total de participants au Régime (actifs, retraités et autres) est passé de 2 067 au 31 décembre 2017 à 2 143 au 31 décembre 2018. L'évolution de la participation au Régime durant l'année 2018 est présentée en détails à la page 12.

Afin d'obtenir de l'information à jour au sujet du Régime de retraite, les participants actifs, les retraités et les autres participants non actifs sont invités à consulter le site web à l'adresse ***www.polymtl.ca/retraite***.

Au nom du Comité de retraite, je vous souhaite une bonne lecture.

Dominic Cappe
Président du Comité de retraite

Les membres des comités

Comité de retraite

Au 31 décembre 2018, le Comité de retraite était constitué des douze membres suivants :

Quatre personnes nommées par le Conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique :

- Luc Baron
- Steven Chamberland, secrétaire
- François Filiatrault
- Gilles Savard

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel enseignant :

- Steven Dufour
- Richard Gourdeau

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel non enseignant :

- Dominic Cappe, président
- Martin Pagé

Une personne nommée par les participants actifs – tout le personnel:

- Renée Michaud (sans droit de vote)

Deux personnes nommées par les participants non actifs :

- Guy Létourneau
- Michel Rose (sans droit de vote)

Une personne indépendante des participants et de la Corporation choisie par les membres du Comité de retraite :

- Gilles P. Grenier

Invitée d'office :

- Manon Beaulieu (Directrice du Bureau de la retraite)

Afin de s'acquitter de son devoir de fiduciaire, le Comité de retraite a confié des tâches spécifiques à certains de ses membres et les a regroupés en sous-comités permanents. Ces

derniers sont appelés : Comité de placement, Comité de vérification, Comité stratégique et Comité de gestion.

Le Comité de retraite supervise le travail de ces comités. Il reçoit et analyse leurs rapports d'activités et s'assure qu'elles sont conformes aux dispositions du Régime et aux lois applicables.

Comité de placement

Au 31 décembre 2018, le Comité de placement était constitué des quatre membres suivants :

- Luc Baron
- Gilles P. Grenier, président
- Martin Pagé
- Gilles Savard
- Invités d'office :
    - la directrice et/ou le conseiller principal du Bureau de la retraite
    - le président du Comité de retraite

Le consultant en gestion des placements du Bureau de la retraite, Yvan Fontaine, assiste les travaux du comité. Le Comité de placement a pour principales fonctions de gérer la caisse de retraite conformément à la politique de placement et de confier, en tout ou en partie, la gestion de la Caisse à des gestionnaires reconnus. Le comité peut également retenir les services de consultants en placement indépendants externes et donner des instructions relativement aux placements de la caisse de retraite.

Les noms des gestionnaires de portefeuilles en date du 31 décembre 2018 sont présentés à la page 8.

Comité de vérification

Au 31 décembre 2018, le Comité de vérification était constitué des trois membres suivants :

- Steven Dufour
- François Filiatrault, président
- Richard Gourdeau
- Invités d'office :
    - la directrice du Bureau de la retraite
    - le président du Comité de retraite

Le Comité de vérification a pour fonction de mettre en œuvre le plan d'audit des états financiers du Régime avec l'auditeur indépendant et de s'assurer que tous les processus de suivi et d'administration du Régime sont adéquats. De plus, le Comité de vérification recommande au Comité de retraite l'auditeur indépendant pour la prochaine année. Il examine également les rapports d'analyse des certificats de conformité des gestionnaires de placement.

Comité de gestion

Au 31 décembre 2018, le Comité de gestion, auquel est invitée d'office la directrice du Bureau de retraite, était constitué du président et du secrétaire du Comité de retraite :

- Dominic Cappe
- Steven Chamberland
- Invitée d'office : la directrice du Bureau de la retraite

Le Comité de gestion a pour fonction de superviser l'accomplissement du mandat du Bureau de la retraite, de réviser l'évaluation actuarielle, d'examiner et de formuler des recommandations relatives à la gouvernance du Régime et de proposer le budget annuel de fonctionnement du Régime au Comité de retraite.

Administration du Régime et ressources externes

Le Comité de retraite, dans le cadre de ses fonctions, est assisté du Bureau de la retraite :

Manon Beaulieu, FSA, FICA
Directrice du Bureau de la retraite
poste 4171, courriel : manon.beaulieu@polymtl.ca

Monsieur Yanick Gendron
Conseiller principal
poste 3267, courriel : yanick.gendron@polymtl.ca

Madame Nancy Martins
Analyste au régime de retraite
poste 2412, courriel : nancy.martins@polymtl.ca

Madame Annie Houle
Technicienne en administration
poste 4093, courriel : annie.houle@polymtl.ca

Madame Johanne Lemelin
Commis-secrétaire
poste 2203, courriel : johanne.lemelin@polymtl.ca

Monsieur Yvan Fontaine, CFA
Conseiller en gestion des placements du régime de retraite (2 jours/semaine)

Le Comité de retraite a également retenu les services des ressources externes suivantes :

Actuaire
Mercer

Consultant externe en gestion des placements
Morneau Shepell

Exercice des droits de vote
Letko Brosseau

Gardien de valeurs
RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie

Gestionnaires externes du portefeuille
Addenda Capital
Bentall Kennedy
Burgundy
Caisse de dépôt et placement du Québec
Dimensional Fund Advisors
Hillsdale
Letko Brosseau
State Street Global Advisors
Teralys Capital

Auditeur
Deloitte

Placement

Énoncé de politique de placement

L'objectif visé par l'Énoncé de politique de placement est d'optimiser le rendement de la Caisse par des investissements diversifiés, de qualité et de liquidité adéquates, tout en maintenant un niveau de risque approprié.

L'objectif de rendement de la Caisse est d'atteindre, à long terme, soit pour des périodes mobiles de 10 ans, un rendement annuel moyen brut qui excède d'au moins 4,75 % le taux d'augmentation de l'indice canadien des prix à la consommation (IPC). Le rendement annualisé de la Caisse pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2018, établi à 8,8 %, rencontre cet objectif.

Dans le cadre de la révision régulière de l'Énoncé de politique de placement, une nouvelle catégorie d'actif, soit « Placements privés – Placements en technologies » a été ajoutée à la répartition d'actif avec une allocation cible de 5 %. Conséquemment, l'allocation cible des Titres à revenu fixe a été réduite de 3 % et celle du portefeuille en Placements immobiliers, de 2 %. Cette révision a permis l'embauche d'un nouveau gestionnaire de placement dans cette nouvelle catégorie, soit Teralys Capital, auprès duquel le Comité de retraite s'est engagé pour un montant de 25 M$.

Les études commandées par le Comité de placement suggèrent qu'un portefeuille dont l'actif est réparti de la façon montrée ci-dessous est en mesure d'atteindre l'objectif de rendement visé, en assumant un degré de risque acceptable à long terme.

Le processus de rééquilibrage visant à maintenir les catégories d'actif composant le portefeuille global à l'intérieur de leurs balises respectives, tel que déterminé par la politique de placement, a été utilisé avec rigueur, lorsque requis.

Catégorie d'actif	% de portefeuille selon la valeur marchande au 31 décembre 2018			
	Minimum	Cible*	Maximum	Caisse
Court terme	**0,00**	**0,00**	**5,0**	**0,00**
Titres à revenu fixe	**29,0**	**32,0**	**35,0**	**33,4**
Obligations provinciales Univers et long terme	22,0	25,5	35,0	25,3
Obligations de sociétés	0,0	3,25	6,0	3,7
Hypothèques commerciales	0,0	3,25	6,0	4,4
Actions	**45,0**	**50,0**	**55,0**	**50,4**
Actions canadiennes – Grande capitalisation	14,5	17,5	20,5	17,9
Actions nord-américaines – Faible capitalisation	3,5	5,0	6,5	4,3
Actions mondiales	14,5	17,5	20,5	17,3
Actions de pays émergents	7,0	10,0	13,0	10,9
Placements non traditionnels	**7,5**	**18,0**	**20,0**	**16,2**
Placements sensibles à l'inflation				
Placements en infrastructures	2,5	5,0	7,5	7,8
Placements immobiliers	5,0	8,0	11,0	8,4
Placements privés				
Placements en technologies*	0,0	5,0	5,0	0,00

* En transition

Composition et rendement du portefeuille

Neuf gestionnaires externes administrent les placements de la caisse de retraite en conformité avec le mandat qui leur a été confié. Voici la répartition de l'actif par gestionnaire de portefeuilles en date du 31 décembre 2018 :

Gestionnaires	Catégories	Proportion du portefeuille en %
Addenda Capital	Obligations	33,0
Bentall Kennedy	Immobilier canadien	3,0
Burgundy	Actions pays émergents	4,7
Caisse de dépôt et de placement du Québec	Obligations, Immobilier mondial et Infrastructures	13,6
Dimensional Fund Advisors	Actions pays émergents	6,2
Hillsdale	Actions canadiennes à petite capitalisation	4,3
Letko Brosseau	Actions canadiennes et mondiales	28,2
State Street Global Advisors	Actions mondiales	7,0
Teralys Capital	Placements privés en technologie	0,0
Total		**100,0**

Historique des rendements

Les deux tableaux ci-dessous indiquent les taux de rendement de la caisse de retraite pour les dix dernières années ainsi que les taux de rendement annualisés de la caisse pour ces mêmes dix années, tels que calculés par les consultants externes. Les valeurs ajoutées en fonction des rendements de son indice total (portefeuille-cible) ainsi que le classement de la Caisse (rang quartile) par rapport à l'ensemble des fonds équilibrés évalués sont également indiqués.

Taux de rendement annuels (%)

Année	Caisse	Portefeuille Cible	Valeur Ajoutée	Médiane*	Rang quartile
2009	14,1	14,4	-0,3	16,4	4
2010	11,0	11,8	-0,8	10,0	2
2011	2,9	3,6	-0,7	-1,0	1
2012	11,0	8,3	2,7	9,1	1
2013	14,3	7,1	7,2	16,6	4
2014	12,9	11,8	1,1	10,8	1
2015	3,9	3,4	0,5	4,8	3
2016	11,2	8,7	2,5	8,0	1
2017	11.4	9,9	1,5	8,6	1
2018	-2,9	-1,8	-1,1	-2,7	3

Taux de rendement annualisés (%)

Année	Caisse	Portefeuille Cible	Valeur ajoutée	Médiane*	Rang quartile
1 an	-2,9	-1,8	-1,1	-2,7	3
2 ans	4,0	3,9	0,1	2,8	1
3 ans	6,4	5,5	0,9	4,5	1
4 ans	5,7	4,9	0,8	4,6	1
10 ans	8,8	7,6	1,2	8,5	2

*Médiane des rendements des fonds en gestion commune selon l'univers de performance des gestionnaires institutionnels de la firme externe de consultant en placements.

Autres informations

Participants au Régime en 2018

Les trois tableaux suivants présentent l'évolution de l'état de la participation au Régime au cours de l'année 2018 pour les participants actifs, les retraités et les autres participants non actifs. Il est intéressant de noter que, bien que le nombre de participants actifs n'ait augmenté que de 10 personnes, soit de 1 107 à 1 117, le mouvement des participants actifs est composé en fait de 114 nouvelles inscriptions et de 104 cessations de participation active, ce qui représente un total de 218 mouvements de participation. Le nombre total de participants au Régime était de 2 143 au 31 décembre 2018 comparativement à 2 067 à la même date l'an dernier.

Participants actifs

Participants au début de l'exercice		1 107
Plus : nouveaux participants	114	
Moins : décès	0	
départs avant la retraite	66	
Retraites	38	
		+ 10
Participants à la fin de l'exercice		1 117

Participants ayant droit à une rente différée

Participants au début de l'exercice		284
Plus : nouvelles rentes différées	53	
Moins : ententes de transfert réciproque	7	
Décès	1	
Retraites	10	
remboursements de droits	13	
		+ 22
Participants à la fin de l'exercice		306

Participants retraités

Participants au début de l'exercice		676
Plus : nouveaux retraités	48	
nouveaux conjoints survivants	11	
Moins : décès de retraités et conjoints	15	
fin de garantie	0	
		+ 44
Participants à la fin de l'exercice		720

Total des participants au Régime

Participants au début de l'exercice	2 067
Participants à la fin de l'exercice	2 143

Ententes de transfert réciproque

Conformément à l'entente pour la restructuration, intervenue entre la Corporation et les syndicats et associations le 31 mars 2017 (révisée en février 2018), la méthodologie applicable dans le cas des ententes de transfert entre organismes et les rachats sera révisée par un comité spécial paritaire. Depuis le 1er juillet 2017, les demandes de transfert entre organismes sont donc suspendues, autant celles provenant de l'arrivée de participants dans le Régime que celles concernant le départ de participants.

ANNEXE

États financiers du
Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant 1-2

État de la situation financière..... 3

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations 4

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite 5

Notes complémentaires.....6-27

Annexes 28

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCRR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.[1]

Le 1er mai 2019

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A120628

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique
État de la situation financière
au 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Placements			
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,35 % à 6,55 % (1,00 % à 7,60 % en 2017)	3	**124 120 390**	126 212 198
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	3	**135 740 720**	164 450 459
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	3	**233 794 126**	224 598 603
Bons du Trésor, portant intérêt à des taux variant de 0,54 % à 1,91 % (0,16 % à 2,44 % en 2017), échéant jusqu'en mai 2019	3	**4 978 767**	5 454 090
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs, sans intérêt	3	**196 670**	111 050
		498 830 673	520 826 400
Autres éléments d'actif			
Débiteurs		**112 665**	110 100
Intérêts et dividendes à recevoir	4	**1 334 355**	1 372 862
Cotisations à recevoir			
Employeur – cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 %, ancien volet		**—**	62 733
Somme à recevoir de la cession de placements		**3 047 895**	1 737 765
Sommes à recevoir liées aux contrats à terme		**—**	808 821
Frais payés d'avance		**13 782**	53 599
		4 508 697	4 145 880
		503 339 370	524 972 280
Passif			
Créditeurs et charges à payer		**491 641**	315 921
Somme à payer à l'achat de placements		**1 084 009**	57 194
Sommes à payer liées aux contrats à terme		**967 228**	—
Cotisations d'équilibre perçues d'avance		**22 560**	—
		2 565 438	373 115
Actif net disponible pour le service des prestations		**500 773 932**	524 599 165
Obligations au titre des prestations de retraite		**565 082 900**	523 046 300
(Déficit) excédent		**(64 308 968)**	1 552 865

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité de retraite

_____, président du Comité de retraite

_____, président du Comité de vérification

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Annexes	**2018**	2017
		$	$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations			
Cotisations			
Employeur			
Service courant		**8 412 917**	7 541 566
Fonds de stabilisation		**324 881**	1 176 297
Cotisation d'équilibre, incluant les intérêts		**3 339 540**	5 280 717
Cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 %, ancien volet		**205 187**	590 105
Cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 %, nouveau volet		**6 224**	12 078
Cotisation d'équilibre additionnelle		**—**	210 708
Employés			
Service courant		**6 517 572**	7 288 167
Fonds de stabilisation		**1 883 675**	1 148 632
		20 689 996	23 248 270
Revenus de placement			
Courants	A	**23 688 187**	22 068 959
Variation de la juste valeur des placements	B	**(40 521 573)**	31 806 420
Transferts d'autres régimes		**277 625**	1 772 204
Autres revenus		**8 343**	—
		4 142 578	78 895 853
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations			
Rentes de retraite		**24 039 878**	23 068 108
Remboursements et transferts de valeurs de rentes			
Décès		**58 249**	404 792
Cessation d'emploi et règlements de divorce		**631 836**	1 766 553
		24 729 963	25 239 453
Transferts à d'autres régimes		**452 678**	256 360
Coûts de transaction pour les placements		**41 032**	27 802
Frais d'administration	C	**2 744 138**	2 663 614
		27 967 811	28 187 229
(Diminution) augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		**(23 825 233)**	50 708 624
Actif net disponible pour le service des prestations au début		**524 599 165**	473 890 541
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin		**500 773 932**	524 599 165

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 6.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Notes	**2018**	2017
		$	$
Valeur actuarielle des prestations constituées au début		**523 046 300**	499 472 400
Augmentation des prestations constituées			
Changement touchant les hypothèses actuarielles (début d'année)		**22 411 600**	—
Gains actuariels (début d'année)		**(172 200)**	—
Prestations constituées		**15 102 200**	14 351 200
Intérêts cumulés sur les prestations		**29 523 900**	29 154 000
Transferts d'autres régimes		**277 600**	1 772 200
Modifications apportées au Régime (Loi 13)	7	**76 200**	3 771 300
		67 219 300	49 048 700
Diminution des prestations constituées			
Rentes et remboursements versés		**24 730 000**	25 218 500
Transferts à d'autres régimes		**452 700**	256 300
		25 182 700	25 474 800
Augmentation nette des prestations constituées		**42 036 600**	23 573 900
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin		**565 082 900**	523 046 300

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 7.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description du Régime

Généralités

La Corporation de l'École Polytechnique (la « Corporation ») offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées (le « Régime »), dont la formule de rente est basée sur le salaire (traitement) et les années de service crédité. Depuis le 1er janvier 2014, le Régime est composé de deux volets, soit l'ancien volet, pour le service crédité avant le 1er janvier 2014, et le nouveau volet, pour le service crédité depuis le 1er janvier 2014. De plus, ces deux volets ont fait l'objet d'une restructuration du Régime en vertu de la Loi 13 et de l'entente intervenue à cet effet le 31 mars 2017 amendée le 28 février 2018.

Conformément aux dispositions du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et les participants. En ce qui concerne l'ancien volet, seul l'employeur y cotise depuis le 1er janvier 2014. Quant au nouveau volet, il est prévu que l'employeur et les participants financent à parts égales les cotisations requises à ce nouveau volet selon le plus récent rapport d'évaluation actuarielle; cela inclut les cotisations pour le service courant et le fonds de stabilisation ainsi que les cotisations d'équilibre. Il est à noter que depuis le 1er avril 2018, seuls les participants cotisent au fonds de stabilisation; en contrepartie, l'employeur finance une plus grande portion du coût du service courant. Cette répartition peut toutefois être revue avant chaque évaluation actuarielle. Il est également à noter que dans certains cas prévus au Règlement du Régime (par exemple certaines invalidités ou congés), les participants ne cotisent pas et l'École Polytechnique doit verser la cotisation salariale et la cotisation de stabilisation en leur nom.

Le Régime est enregistré auprès de Retraite Québec (RQ) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Admissibilité et participation

Toute personne qui, en vertu de ses conditions d'emploi, fait partie d'une catégorie d'employés admissibles au Régime, est admissible à participer au Régime. Si cette personne est engagée à temps plein et à titre permanent, elle est admissible à participer au Régime à compter de la date de son engagement si, à cette date, elle n'a pas atteint l'âge normal de la retraite.

Si cette personne est engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent, elle est admissible à participer au Régime à compter de son premier jour de travail dans une année civile si, à cette date, elle n'a pas atteint l'âge normal de la retraite et si, pendant l'année civile précédente, elle a reçu une rémunération au moins égale à 35 % du maximum des gains admissibles en vertu de Retraite Québec ou si elle a été rémunérée pour au moins 700 heures de travail.

L'adhésion au Régime est obligatoire pour toute personne qui y est admissible.

Prestations au titre du service

La rente annuelle payable à un participant à compter de la date normale de retraite, soit à l'âge de 65 ans, est égale à 2 % de la moyenne du traitement ajusté des trois années les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service crédité pour l'ancien volet, plus 2 % de la moyenne du traitement ajusté des cinq années les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service crédité pour le nouveau volet. Le traitement ajusté correspond au traitement du participant réduit de 35 % dudit traitement jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles en vertu de Retraite Québec pour l'année correspondante.

Un participant peut prendre sa retraite en tout temps à compter de l'âge de 55 ans. Si la date de retraite est antérieure à 65 ans, la rente payable avant 65 ans est calculée sur la base de la moyenne du traitement non ajusté des trois années les mieux rémunérées pour l'ancien volet et des cinq années les mieux rémunérées pour le nouveau volet.

1. Description du Régime (suite)

Prestations au titre du service (suite)

Un participant qui prend une retraite anticipée reçoit le plein montant de sa rente normale sans réduction pour retraite anticipée si, à la date de la retraite anticipée, le participant a 60 ans ou plus pour l'ancien volet (62 ans ou plus pour le nouveau volet). Si, à la date de sa retraite, un participant actif ne satisfait pas à cette condition, sa rente sera réduite comme suit :

- Pour l'ancien volet : de 1/12 de 3 % pour chaque mois qui reste à courir entre la date du premier versement de sa rente et la date qui correspond à son 60e anniversaire de naissance;
- Pour le nouveau volet : de 1/12 de 3 % pour chaque mois qui reste à courir entre la date du premier versement de sa rente et la date qui correspond à son 60e anniversaire de naissance et 1/12 de 5 % pour chaque mois entre 60 ans (ou l'âge du début des versements si plus tardif) et 62 ans.

Les prestations sont limitées à la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Programme de retraite anticipée

Un participant qui respecte les critères d'admissibilité du programme de retraite anticipée recevra des prestations additionnelles, comme le prévoit l'article 5.21 du Règlement du Régime, jusqu'à concurrence des plafonds permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Prestations de décès avant la retraite

Service crédité avant le 1er janvier 1990

a) Décès avant l'âge de 55 ans : remboursement au conjoint, ou aux ayants cause, le cas échéant, des cotisations avec intérêts, plus un versement égal à 50 % de la valeur de la rente différée;

b) Décès après l'âge de 55 ans : le participant est présumé avoir pris sa retraite le jour précédant son décès; la prestation payable au conjoint est une rente viagère; la valeur actuarielle de cette rente doit alors être au moins égale à la prestation mentionnée en a) ci-dessus.

Service crédité à compter du 1er janvier 1990

a) Décès avant l'âge de 55 ans : versement de la valeur de la rente différée du participant au conjoint, ou aux ayants cause, le cas échéant;

b) Décès après l'âge de 55 ans : le participant est présumé avoir pris sa retraite le jour précédant son décès; la prestation payable au conjoint est une rente viagère; la valeur actuarielle de cette rente doit alors être au moins égale à la prestation mentionnée en a) ci-dessus.

Prestations de décès pendant la retraite

Le participant qui a un conjoint admissible reçoit une rente réversible, avec la garantie que, s'il décède avant d'avoir reçu 120 mensualités, le solde des mensualités est payable à son conjoint admissible et, à l'expiration de cette période de garantie, une rente continue d'être versée à son conjoint, sa vie durant, à 60 % de la rente versée à la date d'expiration de la garantie. Le participant qui n'a pas de conjoint reçoit une rente comportant la garantie que, s'il décède avant d'avoir reçu 120 mensualités, ses ayants cause recevront la valeur actualisée du solde de ces mensualités.

1. Description du Régime (suite)

Prestations de cessation d'emploi

La prestation versée en cas de cessation d'emploi, pour toute autre raison que le décès ou la retraite, est une rente différée payable à 60 ans pour l'ancien volet et 62 ans pour le nouveau volet. Par contre, si la valeur actuarielle des prestations créditées est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles en vertu de Retraite Québec, le participant reçoit le remboursement de cette valeur.

Tout participant non actif âgé de moins de 55 ans qui a acquis un droit à une rente différée peut demander le transfert de la valeur actuarielle de cette rente :

a) au régime de retraite de son nouvel employeur; ou

b) à un compte de retraite immobilisé; ou

c) à une compagnie d'assurance pour acheter une rente viagère; ou

d) à un fonds de revenu viager.

Les droits des participants qui demandent le transfert de la valeur de leurs droits à compter du 1er juillet 2017 seront acquittés en fonction du degré de solvabilité du volet correspondant du Régime, sans droits résiduels, si le degré de solvabilité est inférieur à 100 %. Ceci ne s'applique pas aux décès, aux montants inférieurs à 20 % du MGA et aux partages du patrimoine.

Cotisations excédentaires

En cas de cessation d'emploi, décès ou retraite et au titre du service postérieur au 1er janvier 1990, l'excédent des cotisations salariales, avec intérêts, sur 50 % de la valeur de la prestation prévue au Régime, sert à constituer une rente additionnelle. Les cotisations excédentaires sont réparties entre l'ancien et le nouveau volet au prorata de la valeur des droits accumulés dans chaque volet.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. En ce qui concerne les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placement ou aux obligations au titre des prestations de retraite du Régime, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé ont été appliquées dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600 de la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité,* intitulé « Régimes de retraite ».

Les états financiers sont basés sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

Cotisations

Les cotisations de la Corporation pour le service courant sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et donc basées sur les gains admissibles de la charge salariale de l'École Polytechnique pour l'exercice. Les cotisations de la Corporation pour le fonds de stabilisation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les cotisations des employés pour le service courant et pour le fonds de stabilisation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Cotisations (suite)

Les cotisations d'équilibre sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont dues par la Corporation. Le recouvrement éventuel des cotisations d'équilibre versées à compter du 1er janvier 2005 pour financer les déficits selon l'approche de solvabilité sera comptabilisé lorsque toutes les conditions seront satisfaites, dont principalement la constatation d'un surplus déterminé dans les prochaines évaluations actuarielles déposées auprès des autorités compétentes.

Rentes, remboursements et transferts de valeurs de rentes

Les rentes, les remboursements et les transferts de valeurs de rentes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont payés ou reçus.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et les changements de cette valeur intervenus au cours de l'exercice sont établis en fonction d'une évaluation actuarielle préparée par un cabinet d'actuaires indépendants. Cette évaluation aux fins comptables est effectuée au début de l'exercice, puis est actualisée par extrapolation à la fin de l'exercice. Elle utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service à partir des hypothèses les plus probables, à la date d'évaluation, de divers événements futurs, de nature économique ou non.

Placements

Les placements sont présentés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit :

a) Les obligations sont évaluées aux cours établis par des fournisseurs de services d'évaluation à partir de données de marché observables;

b) Les actions cotées sont évaluées au cours acheteur sur les marchés boursiers;

c) Les bons du Trésor et les fonds en dépôt chez le gardien de valeurs sont inscrits à la juste valeur, laquelle correspond à leur coût d'acquisition en raison de leur échéance à court terme;

d) La juste valeur des parts dans des sociétés de placement et des fonds communs est déterminée à partir de la valeur des parts établie par le gestionnaire de ces sociétés de placement et de ces fonds;

e) Les instruments financiers dérivés sont évalués au cours acheteur pour les actifs et au cours vendeur pour les passifs.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Le coût moyen est utilisé pour déterminer le gain ou la perte réalisé à la cession de placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction afférents aux achats et aux ventes de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus de sociétés de placement et de fonds communs

Les revenus de sociétés de placement et de fonds communs sont comptabilisés au moment de leur distribution.

Impôts sur le revenu

Le Régime n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu, puisqu'il s'agit d'une fiducie enregistrée de retraite aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étant comptabilisés à la juste valeur, ils sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placement ainsi que les gains ou les pertes à la cession de placements sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les revenus de placement inscrits à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant des estimations figurent les obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

Le coût des placements s'établit comme suit :

	2018	2017
	$	$
Obligations	**122 519 663**	121 542 550
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	**108 186 721**	105 570 881
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	**210 774 789**	193 505 375
Bons du Trésor	**4 978 767**	5 454 090
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	**196 670**	111 050
	446 656 610	426 183 946

3. Placements (suite)

Répartition des titres obligataires par type d'émetteur :

	2018		2017	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Canada et garanties	**4 724 048**	**4 689 850**	6 314 221	6 237 443
Provinces et garanties	**112 294 529**	**113 889 701**	109 230 616	113 790 691
Sociétés	**477 071**	**509 091**	1 109 774	1 146 896
Municipalités	**5 024 015**	**5 031 748**	4 887 939	5 037 168
	122 519 663	**124 120 390**	121 542 550	126 212 198

Répartition de la valeur nominale des titres obligataires par date d'échéance :

	2018	2017
	$	$
Moins de 5 ans	**6 025 000**	6 770 000
5 ans à moins de 10 ans	**25 905 000**	28 815 000
10 ans à moins de 20 ans	**33 863 000**	31 743 000
20 ans et plus	**45 679 000**	42 589 000
	111 472 000	109 917 000

3. Placements (suite)

Répartition des actions hors fonds communs de sociétés canadiennes et étrangères par secteur d'activité :

	2018		2017	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Secteur primaire				
Mines et métaux	**5 931 060**	**6 232 251**	8 046 754	12 229 063
Autos et transport	**737 266**	**1 278 208**	843 520	1 814 637
Pétrole et gaz	**17 767 492**	**15 214 411**	16 846 559	18 789 646
Papier et produits forestiers	**477 248**	**588 225**	477 248	783 150
	24 913 066	**23 313 095**	26 214 081	33 616 496
Services et commerces				
Produits de consommation	**9 899 058**	**11 648 643**	8 500 986	14 501 737
Produits industriels	**10 207 019**	**13 543 921**	11 401 044	20 119 658
Immobilier	**980 869**	**1 149 444**	1 189 472	1 801 393
Services de transport et environnement	**842 037**	**424 938**	519 573	565 600
Services publics	**2 891 329**	**3 751 488**	2 989 565	3 892 160
Communications et médias	**8 088 213**	**14 152 919**	8 264 130	15 677 516
Commerces	**1 797 883**	**3 240 054**	1 331 190	3 851 510
Soins de santé	**7 275 760**	**8 347 383**	7 731 239	8 888 601
Technologie	**5 724 342**	**6 290 446**	4 341 292	6 299 172
Entreprises pétrolières intégrées	**1 339 469**	**1 616 100**	1 339 469	1 302 133
Matière et transformation	**2 014 117**	**1 562 942**	1 953 376	2 033 365
Services aux collectivités	**1 142 051**	**1 248 261**	592 824	612 893
	52 202 147	**66 976 539**	50 154 160	79 545 738
Services financiers	**19 659 267**	**28 680 774**	18 468 557	33 319 086
Autres				
Autres actions ordinaires	**7 759 366**	**13 062 653**	6 934 271	13 829 778
Autres sources d'énergie	**3 652 875**	**3 707 659**	3 799 812	4 139 361
	11 412 241	**16 770 312**	10 734 083	17 969 139
	108 186 721	**135 740 720**	105 570 881	164 450 459

3. Placements (suite)

Répartition des actions hors fonds communs de sociétés canadiennes et étrangères par zone géographique :

	2018		2017	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Canada	**61 368 400**	**86 340 485**	59 734 417	106 482 610
États-Unis	**21 645 799**	**25 198 244**	21 283 663	28 334 277
Europe	**20 051 441**	**18 061 106**	19 612 179	22 261 044
Asie et autres	**5 121 081**	**6 140 885**	4 940 622	7 372 528
	108 186 721	**135 740 720**	105 570 881	164 450 459

Répartition de parts dans des sociétés de placement et des fonds communs par secteur de fonds :

	2018		2017	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Actions de sociétés				
Canadiennes	**11 912 290**	**11 764 946**	10 061 271	12 563 451
Étrangères	**40 189 437**	**44 844 433**	35 563 755	45 579 411
Obligations	**21 692 352**	**20 795 060**	22 983 521	22 540 409
Pays émergents	**48 657 462**	**54 516 886**	47 070 598	57 412 325
Immobilier	**32 801 589**	**41 982 306**	32 800 277	39 400 932
Infrastructures	**34 398 585**	**38 732 323**	24 954 136	27 169 188
Hypothèques commerciales	**21 123 075**	**21 158 172**	20 071 817	19 932 887
	210 774 790	**233 794 126**	193 505 375	224 598 603

4. Intérêts et dividendes à recevoir

	2018	2017
	$	$
Intérêts sur obligations	**553 269**	581 637
Intérêts sur bons du Trésor	**10 671**	4 579
Dividendes	**770 415**	786 646
	1 334 355	1 372 862

5. Capitalisation du Régime

L'ancien volet du Régime est financé en totalité par la Corporation. Quant au nouveau volet, il comporte un objectif de partage de coûts à parts égales entre la Corporation et les participants actifs; cela inclut les cotisations pour le service courant (cotisations d'exercice) et le fonds de stabilisation ainsi que les cotisations d'équilibre. Il est à noter que depuis le 1er avril 2018, seuls les participants cotisent au fonds de stabilisation; en contrepartie, l'employeur finance une plus grande portion du coût du service courant. Cette répartition peut toutefois être revue avant chaque évaluation actuarielle.

Un déficit éventuel en vertu du nouveau volet du Régime pourra être financé par le fonds de stabilisation ou en cas d'insuffisance de celui-ci, par des cotisations d'équilibre versées par la Corporation et les participants actifs.

Rapport d'évaluation actuarielle

Les cotisations requises au Régime pour chacun des volets sont établies dans le plus récent rapport d'évaluation actuarielle déposé auprès des autorités gouvernementales, soit le Rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du Régime au 31 décembre 2017 (le « Rapport »), préparé par la firme Mercer et déposé auprès des autorités compétentes le 28 septembre 2018.

En vertu de ce Rapport, la situation financière du Régime au 31 décembre 2017 et les cotisations requises à compter du 1er janvier 2019 s'établissent comme suit :

Situation financière au 31 décembre 2017

	Ancien volet	**Nouveau volet**
Approche de continuité • Excédent (déficit) • Degré de capitalisation	(35 096 400 $) 92,8 %	14 333 600 $ 123,8 %
Approche de solvabilité • Excédent (déficit) • Degré de solvabilité	(190 065 300 $) 70,3 %	(5 038 400 $) 93,7 %

Cotisations requises à compter du 1er janvier 2019

	Employeur	**Participants**
Cotisation d'exercice*	12,205 %	9,021 %
Cotisation au fonds de stabilisation (nouveau volet)*	—	3,184 %
Cotisation d'équilibre mensuelle (ancien volet)	278 295 $	—

* En % du traitement ajusté limité des participants

Les cotisations requises en 2018 et 2017 ont été établies dans le rapport d'évaluation précédent, soit le *Rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du Régime au 31 décembre 2015 après restructuration*. Elles s'établissent comme suit :

5. Capitalisation du Régime (suite)

Cotisations requises en 2018 et 2017

	2018		2017	
	Employeur	**Participants**	**Employeur**	**Participants**
Cotisation d'exercice*				
• Jusqu'au[1]	10,754 %	10,754 %	10,721 %	10,721 %
• Après le[1]	11,955 %	8,836 %	10,754 %	10,754 %
Cotisation au fonds de stabilisation (nouveau volet)*				
• Jusqu'au[1]	1,613 %	1,613 %	1,824 %	1,824 %
• Après le[1]	—	3,119 %	1,613 %	1,613 %
Cotisation d'équilibre mensuelle (ancien volet)	278 295 $	—	—	—
• Jusqu'au 31 mars 2017	—	—	294 973 $	—
• Du 1er avril au 21 avril 2017	—	—	589 946 $	—
• Après le 21 avril 2017	—	—	480 300 $	—

[1] Pour l'année 2018 : 31 mars 2018; pour l'année 2017 : 21 avril 2017

* En % du traitement ajusté limité des participants

Affectation du surplus

Le 8 février 2006, le conseil d'administration de la Corporation a entériné une résolution adoptant l'entente intervenue entre l'École Polytechnique et les participants du Régime à l'effet de permettre à la Corporation de recouvrer en partie, à même les surplus futurs, les cotisations d'équilibre versées à compter du 1er janvier 2005 à l'ancien volet pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité, ces cotisations ayant été déterminées dans les évaluations actuarielles du Régime à compter du 31 décembre 2004. L'employeur a versé lesdites cotisations d'équilibre en 2005 et en 2006; elles ont cessé à compter du 1er janvier 2007.

L'entente intervenue le 31 mars 2017 amendée le 28 février 2018 aux fins de la restructuration du Régime réfère à ce montant comme étant la « clause banquier de l'employeur » et prévoit l'ordre et les modalités d'utilisation de surplus éventuels dans l'ancien volet du régime. Ces modalités, lesquelles sont décrites dans le Règlement du Régime, prévoient les circonstances dans lesquelles cette clause banquier pourra être remboursée à la Corporation. Le montant de la clause banquier est de 12 706 524 $ au 31 décembre 2018 (13 204 327 $ au 31 décembre 2017).

Le Règlement du Régime prévoit également les modalités d'utilisation de surplus éventuels dans le nouveau volet.

6. Évolution de l'actif net du Régime

Le tableau qui suit présente la conciliation de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour les deux volets du Régime pour l'année 2018.

	Conciliation de l'actif par volet pour l'année 2018			
	Ancien volet	**Nouveau volet – compte général**	**Nouveau volet – fonds de stabilisation**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif net disponible pour le service des prestations au début	**450 166 833**	**64 762 830**	**9 669 502**	**524 599 165**
Augmentation de l'actif (autre que placements et frais)				
Cotisations salariales – service courant	**—**	**6 517 572**	**—**	**6 517 572**
Cotisations salariales – stabilisation	**—**	**—**	**1 883 675**	**1 883 675**
Cotisations patronales – service courant	**—**	**8 412 917**	**—**	**8 412 917**
Cotisations patronales – stabilisation	**—**	**—**	**324 881**	**324 881**
Cotisations patronales – cotisations d'équilibre	**3 339 540**	**—**	**—**	**3 339 540**
Cotisations versées pour l'acquittement des droits à 100 %	**205 187**	**6 224**	**—**	**211 411**
Transferts d'autres régimes	**219 738**	**57 887**	**—**	**277 625**
Transfert entre nouveau volet et stabilisation (début d'année)	**—**	**(4 664 100)**	**4 664 100**	**—**
	3 764 465	**10 330 500**	**6 872 656**	**20 967 621**
Diminution de l'actif (autre que placements et frais)				
Prestations versées	**24 014 969**	**714 994**	**—**	**24 729 963**
Transferts à d'autres régimes	**401 761**	**50 917**	**—**	**452 678**
	24 416 730	**765 911**	**—**	**25 182 641**
Revenus de placement et autres revenus, déduction faite des coûts de transaction et des frais d'administration	**(16 508 148)**	**(2 522 649)**	**(579 416)**	**(19 610 213)**
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin	**413 006 420**	**71 804 770**	**15 962 742**	**500 773 932**

7. Passif actuariel du Régime

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée en se basant sur la continuité d'exploitation du Régime au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées, fondée sur les salaires projetés et au prorata des années de service. La firme Mercer a établi la valeur actuarielle au 31 décembre 2017 et cette valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2018. La valeur actuarielle au 31 décembre 2017 présentée à titre de donnée comparative avait été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles les plus importantes utilisées pour l'extrapolation au 31 décembre 2018 (fondée sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017) et celle au 31 décembre 2017 (fondée sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015) sont les suivantes :

	2018	2017
	%	%
Taux d'actualisation (ancien volet/nouveau volet)	**5,40/5,90**	5,83/6,00
Taux d'inflation	**2,00**	2,00
Augmentations salariales[1]	**3,75**	3,75

[1] Taux uniforme approximativement équivalent aux augmentations utilisées variant selon l'âge, exception faite des chargés de cours pour lesquels une augmentation de 2,50 % a été prévue en 2018 (2,50 % en 2017).

Le tableau qui suit présente la situation financière estimative du Régime selon l'approche de continuité pour les deux volets au 31 décembre 2018. Dans ce tableau, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations pour le nouveau volet inclut le compte général et le fonds de stabilisation.

	Variation de la valeur actuarielle des prestations constituées par volet au 31 décembre 2018		
	Ancien volet	**Nouveau volet**	**Total**
	$	**$**	**$**
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	**463 905 400**	**59 140 900**	**523 046 300**
Augmentation des prestations constituées			
Changements touchant les hypothèses actuarielles (début d'année)	**22 157 800**	**253 800**	**22 411 600**
(Gains) pertes actuariels (début d'année)	**(800 000)**	**627 800**	**(172 200)**
Prestations constituées	**—**	**15 102 200**	**15 102 200**
Intérêts cumulés sur les prestations	**25 559 600**	**3 964 300**	**29 523 900**
Transferts d'autres régimes	**219 700**	**57 900**	**277 600**
Modifications apportées au Régime (début d'année)	**—**	**76 200**	**76 200**
	47 137 100	**20 082 200**	**67 219 300**

7. Passif actuariel du Régime (suite)

	Variation de la valeur actuarielle des prestations constituées par volet au 31 décembre 2018		
	Ancien volet	**Nouveau volet**	**Total**
	$	**$**	**$**
Diminution des prestations constituées			
Rentes et remboursements versés	**24 015 000**	**715 000**	**24 730 000**
Transferts à d'autres régimes	**401 800**	**50 900**	**452 700**
	24 416 800	**765 900**	**25 182 700**
Augmentation nette des prestations constituées	**22 720 300**	**19 316 300**	**42 036 600**
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	**486 625 700**	**78 457 200**	**565 082 900**

				(Déficit) excédent
	Notes	**Ancien volet**	**Nouveau volet**	**Total**
		$	**$**	**$**
Valeur de l'actif	6	**413 006 420**	**87 767 512**	**500 773 932**
Valeur actuarielle des prestations constituées		**486 625 700**	**78 457 200**	**565 082 900**
(Déficit) excédent de capitalisation à la fin		**(73 619 280)**	**9 310 312**	**(64 308 968)**

Le Comité de retraite a demandé à l'actuaire du Régime de lui fournir une estimation de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018 selon l'approche de solvabilité. Selon l'estimation de l'actuaire, l'insuffisance et le degré de solvabilité du Régime au 31 décembre 2018 ainsi qu'à la date de la dernière évaluation actuarielle de capitalisation du Régime au 31 décembre 2017 sont comme suit :

Situation financière selon l'approche de solvabilité

	Ancien volet	Nouveau volet
31 décembre 2018 • Déficit • Degré de solvabilité	202 316 300 $ 67,1 %	11 138 800 $ 88,7 %
31 décembre 2017 • Déficit • Degré de solvabilité	190 065 300 $ 70,3 %	5 038 400 $ 93,7 %

Advenant le cas où le Régime aurait pris fin au 31 décembre 2018, l'actif aurait été insuffisant pour faire face aux engagements prévus par le Régime.

Selon la règlementation en vigueur au 31 décembre 2018, il n'est pas requis que le Régime fasse l'objet d'une évaluation actuarielle complète avant le 31 décembre 2020.

8. Instruments financiers et gestion des risques

L'actif du Régime est géré conformément à l'*Énoncé de politique de placement* du Régime et aux lois applicables. L'*Énoncé de politique de placement* fournit les lignes directrices afin d'assurer une saine diversification (catégories d'actifs et titres) et une gestion prudente et efficace des actifs du Régime. Il fixe les balises de la répartition de l'actif en fonction de l'objectif de rendement visé, en tenant compte d'un degré de risque acceptable à long terme. Une étude effectuée au mois de décembre 2018 pour analyser le profil risque sur rendement du portefeuille de référence (base indicielle) indiquait une espérance de rendement réel annualisé de 4,85 % sur une période de 10 ans.

Le tableau suivant quantifie le niveau de risque et les rendements espérés du portefeuille de référence :

	Probabilités d'obtenir ou de surpasser le rendement réel indiqué	
Rendement réel	Sur 5 ans	Sur 10 ans
%	%	%
0,00	91	97
2,00	78	86
4,00	59	62
6,00	38	33
8,00	20	12

Au 31 décembre 2018, le rendement annuel brut de l'actif du Régime obtenu au cours des 10 dernières années a été de 8,8 %. L'allocation du portefeuille de référence de l'*Énoncé de politique de placement* s'illustre comme suit :

Classes d'actif	Minimum	Répartition cible	Maximum
	%	%	%
Court terme	—	—	5,0
Titres à revenu fixe	29,0	32,0	35,0
Obligations provinciales Univers Obligations provinciales long terme	22,0	25,5	35,0
Obligations de sociétés	—	3,25	6,0
Hypothèques commerciales	—	3,25	6,0
Actions	45,0	50,0	55,0
Actions canadiennes			
Grande capitalisation	14,5	17,5	20,5
Actions nord-américaines			
Faible capitalisation	3,5	5,0	6,5
Actions mondiales	14,5	17,5	20,5
Actions des pays émergents	7,0	10,0	13,0
Placements non traditionnels	7,5	18,0	20,0
Placements sensibles à l'inflation			
Placements en infrastructures	2,5	5,0	7,5
Placements immobiliers	5,0	8,0	11,0
Placements privés			
Placements en technologies	—	5,0	5,0

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque de prix et le risque de liquidité. Les analyses suivantes permettent d'évaluer les risques au 31 décembre 2018. Les résultats des analyses de sensibilité de chacun des différents risques identifiés représentent la meilleure estimation de la direction. Les résultats réels pourraient être différents, et ce, de façon importante.

Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un portefeuille est investi dans des instruments financiers portant intérêt, comme les obligations. Le Régime est exposé au risque que la valeur des portefeuilles d'obligations varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité des obligations aux taux d'intérêt a été évaluée d'après la durée des portefeuilles d'obligations. La durée est une mesure de la volatilité du prix d'une obligation par rapport à un changement des taux d'intérêt.

Les tableaux suivants résument l'incidence sur l'actif du Régime d'une variation des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2018, la courbe des taux évoluant en parallèle et tous les autres facteurs demeurant constants :

				2018
	Durée moyenne	**Juste valeur**	**Variation des taux d'intérêt (+/-)**	**Incidence sur l'actif (+/-)**
	(années)	**$**	**%**	**$**
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	**10,39**	**124 120 390**	**1**	**12 896 109**

				2017
	Durée moyenne	Juste valeur	Variation des taux d'intérêt (+/-)	Incidence sur l'actif (+/-)
	(années)	$	%	$
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	10,52	126 212 198	1	13 277 523

Une variation des taux d'intérêt de 1 % représente donc une incidence de l'ordre de 2,6 % (2,5 % en 2017) sur l'actif du Régime.

En vue de réduire la durée moyenne des obligations, le Régime a des participations dans des fonds communs d'obligations de sociétés et d'hypothèques commerciales. Également, en cours d'année, afin de réduire l'incidence négative de hausses de taux d'intérêt à long terme sur la valeur du portefeuille obligataire, le Comité de retraite a autorisé l'utilisation de prises en pension (*reverse repo*) pour diminuer la durée du portefeuille obligataire.
Au 31 décembre 2018, ce positionnement réduisait la durée du portefeuille de deux années.

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations. Ce risque de crédit est limité puisqu'en vertu de l'*Énoncé de politique de placement,* l'achat de titres dont la cote est inférieure à BBB, selon le DBRS ou tout autre organisme équivalent, est interdit, et l'ensemble des titres avec la cote BBB ne doit pas représenter plus de 15 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations.

Au 31 décembre 2018, le risque de crédit du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de crédit, en fonction de la cote de solvabilité des émetteurs des portefeuilles obligataires long terme.

	2018		2017	
	Juste valeur	**Pondération**	Juste valeur	Pondération
	$	**%**	$	%
Cote de crédit				
AAA	**5 612 501**	**4,52**	8 652 583	6,85
AA	**77 182 585**	**62,23**	75 964 859	60,19
A	**41 235 304**	**33,25**	41 594 756	32,96
	124 030 390	**100,00**	126 212 198	100,00

Le portefeuille de fonds communs d'obligations de sociétés et d'hypothèques commerciales du Régime comporte également un risque de crédit, étant donné que ces fonds communs incluent notamment des obligations de sociétés cotées BBB.

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en devises en raison de la variation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une autre devise, la valeur de ces placements étrangers augmente et inversement. Les tableaux ci-après résument l'exposition de l'actif du Régime au risque de change en date du 31 décembre et présentent l'incidence d'une variation de 5,00 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les placements libellés en devises :

				2018
	Exposition aux devises		Variation du taux de change	Incidence sur l'actif
Devise	Juste valeur	Pondération	(+/-)	(+/-)
	($ CA)	%	%	$
USD	84 591 461	16,96	5	4 299 573
EUR	24 500 241	4,91	5	1 225 012
GBP	9 099 406	1,82	5	454 970
JPY	8 743 655	1,75	5	437 183
AUD	7 140 682	1,43	5	357 034
BRL	5 292 105	1,06	5	264 605
MXN	5 342 029	1,07	5	267 101
INR	5 672 876	1,14	5	283 644
CLP	2 805 839	0,56	5	140 292
HKD	2 765 391	0,55	5	138 270
SGD	2 450 637	0,49	5	122 532
KRW	1 285 919	0,26	5	64 296
CHF	1 473 276	0,30	5	73 664
CNH	1 126 393	0,23	5	56 320
Autres	5 641 680	1,13	5	282 084

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de change (suite)

2017

	Exposition aux devises		Variation du taux de change	Incidence sur l'actif
Devise	Juste valeur	Pondération	(+/-)	(+/-)
	($ CA)	%	%	$
USD	69 941 165	13,43	5,00	3 497 058
EUR	22 879 900	4,39	5,00	1 143 995
JPY	9 298 846	1,79	5,00	464 942
BRL	5 845 452	1,12	5,00	292 273
GBP	5 280 376	1,01	5,00	264 019
INR	4 459 646	0,86	5,00	222 982
CLP	3 803 627	0,73	5,00	190 181
HKD	2 982 212	0,57	5,00	149 111
SGD	2 578 608	0,50	5,00	128 930
AUD	2 308 527	0,44	5,00	115 426
CHF	2 077 774	0,40	5,00	103 889
MXN	1 993 632	0,38	5,00	99 682
KRW	1 837 786	0,35	5,00	91 889
DKK	1 131 000	0,22	5,00	56 550
Autres	7 105 670	1,36	5,00	355 284

À titre d'exemple, une variation de 5,00 % du taux de change du dollar américain représente une incidence de 0,84 % sur l'actif du Régime.

Le Régime utilise des produits dérivés sur taux de change pour gérer le risque de change pour la devise américaine.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres. Le Régime est exposé au risque de prix pour chacune des catégories d'actif. Le niveau de risque auquel est exposé le Régime varie selon la conjoncture des marchés, chacun faisant l'objet d'un indice de référence. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'actif du Régime au risque de prix en date du 31 décembre 2018. Il présente l'incidence d'une variation de 5 % du marché (indice de référence) sur chacune des catégories d'actif, y compris les parts dans des sociétés de placement et des fonds communs.

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de prix (suite)

				2018
Catégorie d'actif	**Juste valeur**	**Indice de référence**	**Variation du marché (+/-)**	**Incidence sur l'actif (+/-)**
	$		**%**	**$**
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	**123 611 299**	**FTSE provincial long terme et Univers**	**5,00**	**6 180 565**
Obligations de sociétés	**509 091**	**FTSE Canada universel sociétés**	**5,00**	**25 455**
Hypothèques commerciales	**21 158 172**	**FTSE Canada court terme**	**5,00**	**1 057 909**
Fonds obligataire – Univers	**20 795 060**	**FTSE Canada Univers ajusté (CDPQ)**	**5,00**	**1 039 753**
Actions canadiennes – Grande capitalisation	**86 154 635**	**S&P/TSX plafonné**	**5,00**	**4 307 732**
Actions nord-américaines – Faible capitalisation	**21 672 458**	**S&P/TSX de sociétés à faible capitalisation – Russel 2000 (CAD)**	**5,00**	**1 083 623**
Actions mondiales	**84 523 006**	**MSCI Monde ex-Canada net (CAD) S&P500-MSCI EAEO net (CAD)**	**5,00**	**4 226 150**
Actions de pays émergents	**54 516 886**	**MSCI pays émergent brut (CAD)**	**5,00**	**2 725 844**
Placements immobiliers	**41 982 306**	**IPC +4.5%**	**5,00**	**2 099 115**
Placements infrastructures	**38 732 323**	**IPC +5%**	**5,00**	**1 936 616**

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de prix (suite)

				2017
Catégorie d'actif	Juste valeur	Indice de référence	Variation du marché (+/-)	Incidence sur l'actif (+/-)
	$		%	$
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	125 063 282	FTSE TMX provincial long terme et Univers	5,00	6 253 164
Obligations de sociétés	1 148 916	FTSE TMX Canada universel sociétés	5,00	57 446
Hypothèques commerciales	19 932 887	FTSE TMX Canada court terme	5,00	996 644
Fonds obligataire – Univers	22 540 409	FTSE TMX Canada Univers ajusté (CDPQ)	5,00	1 127 020
Actions canadiennes – Grande capitalisation	106 459 039	S&P/TSX plafonné	5,00	5 322 952
Actions nord-américaines – Faible capitalisation	23 321 972	S&P/TSX de sociétés à faible capitalisation – Russel 2000 (CAD)	5,00	1 166 099
Actions mondiales	92 812 311	MSCI Monde ex-Canada net (CAD) S&P500-MSCI EAEO net (CAD)	5,00	4 640 616
Actions de pays émergents	57 412 325	MSCI Marché émergent brut (CAD)	5,00	2 870 616
Placements immobiliers	39 400 932	IPC +4.5%	5,00	1 970 047
Placements infrastructures	27 169 188	IPC +5%	5,00	1 358 459

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers courants, y compris le versement des prestations et l'acquisition des placements.

Le Régime détient un portefeuille de titres d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire en tout temps.

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Juste valeur

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;

Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

				2018
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total des placements à la juste valeur**
	$	**$**	**$**	**$**
Obligations	**—**	**124 120 390**	**—**	**124 120 390**
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	**135 740 720**	**—**	**—**	**135 740 720**
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	**—**	**218 670 450**	**15 123 676**	**233 794 126**
Bons du Trésor	**—**	**4 978 767**	**—**	**4 978 767**
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	**196 670**	**—**	**—**	**196 670**
	135 937 390	**347 769 607**	**15 123 676**	**498 830 673**

8. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Juste valeur (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des placements à la juste valeur
	$	$	$	$
Obligations	—	126 212 198	—	126 212 198
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	164 450 459	—	—	164 450 459
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	—	210 132 997	14 465 606	224 598 603
Bons du Trésor	—	5 454 090	—	5 454 090
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	111 050	—	—	111 050
	164 561 509	341 799 285	14 465 606	520 826 400

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de placements entre les niveaux 1 et 2.

Les actions sont généralement classées au niveau 1, puisque la juste valeur correspond au cours établi par le marché boursier reconnu où le titre est négocié activement.

Les obligations, les bons du Trésor et les parts dans des sociétés de placement et des fonds communs sont généralement classés au niveau 2, puisque la juste valeur correspond au cours évalué par des fournisseurs de services d'évaluation à partir de données de marché observables.

La juste valeur des éléments classés au niveau 3 est déterminée à partir des états financiers des sociétés émettrices.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2018	2017
	$	$
Solde au début	**14 465 606**	14 207 304
Gain comptabilisé dans la variation de la juste valeur non réalisée	**658 070**	258 302
Acquisitions	**559 671**	568 925
Cessions	**(559 671)**	(568 925)
Solde à la fin	**15 123 676**	14 465 606

9. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

	2018	2017
	$	$
Annexe A – Revenus courants de placement		
Intérêts sur obligations	**7 219 923**	6 056 021
Revenus de sociétés de placement et de fonds communs	**6 950 349**	7 432 648
Dividendes	**9 321 446**	8 448 696
Intérêts sur bons du Trésor	**45 104**	28 142
Perte de change	**—**	(3)
Autres revenus de placement	**151 365**	103 455
	23 688 187	22 068 959
Annexe B – Variation de la juste valeur des placements		
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	**(42 468 391)**	24 699 074
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats à terme	**(967 228)**	808 821
Gain à la cession de placements	**2 914 046**	6 298 525
	(40 521 573)	31 806 420
Annexe C – Frais d'administration		
Honoraires des gestionnaires de placement	**1 161 005**	1 105 438
Honoraires d'actuaires (administration)	**234 745**	207 396
Honoraires d'actuaires (consultation)	**276 508**	276 717
Honoraires d'un conseiller en placement	**116 665**	87 288
Autres services professionnels	**174 712**	154 563
Salaires et charges sociales	**507 702**	550 644
Honoraires du gardien de valeurs	**148 282**	146 049
Assurances	**58 192**	71 805
Honoraires des auditeurs	**36 091**	38 649
Fournitures et frais de bureau	**22 999**	19 565
Frais de déplacement et de représentation	**7 237**	5 500
	2 744 138	2 663 614